

## Note explicative des informations transmises PAC informatifs aux communes

### I. Rappels réglementaires

Le préfet transmet aux communes ou à leurs groupements compétents, à titre d'information, l'ensemble des études techniques nécessaires à l'exercice de leur compétence en matière d'urbanisme (Article L.121-2 du Code de l'urbanisme).

Les informations sont transmises sous forme de porter-à-connaissance (ou PAC) dont les informations sont issues de tous documents et études dont les services de l'Etat peuvent disposer (DREAL, DDTM) : études techniques, cartes d'aléas, renseignements miniers...

Les présentes informations sont plus particulièrement portées à connaissance dans le cadre de l'application de la circulaire du 6 janvier 2012 du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, relative à la prévention des risques miniers résiduels : Les services de l'Etat pour exécution du préfet, doivent porter à connaissance des collectivités locales leurs connaissances en matière de risques miniers résiduels.

### II. Recueil des connaissances des risques miniers

Dans le but de recueillir toutes les informations nécessaires à la connaissance des risques miniers résiduels, et au vu du nombre important de titres et de sites miniers en France, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a mandaté Géoderis pour effectuer, région par région, un état des lieux des risques de mouvement de terrain d'origine minière (Opération de « Scanning des sites miniers », sous la convention n°04-2-77-5774 du 20/12/2004).

Les présents portés-à-connaissance sont consécutifs notamment, à cet état des lieux en Aquitaine (Rapport d'étude Réf. GEODERIS N2007/004DE – 07NAT2100 : « Région Aquitaine : identification rapide des zones de risques miniers liés à l'instabilité des terrains – Rapport de synthèse »).

Lors d'une première phase d'étude, l'expert Géoderis a évalué les zones minières d'Aquitaine retenues ou non comme zones à risque de mouvements de terrain (Phase 1).

Cette première phase d'étude a constitué une phase de sélection et de classement des zones minières en fonction de leur potentiel de risque de mouvement de terrain. Elle a permis de classer les zones minières en trois catégories :

- Zones éliminées (absence de risque mouvement de terrain – absence d'enjeu et/ou d'aléa mouvement de terrain).
- Zones à risque potentiel, évaluées comme « non prioritaires », avec préconisation de niveaux de vigilance 1, 2 ou 3.
- Zones retenues pour une évaluation de l'aléa mouvement de terrain et des risques associés (phases ultérieures d'étude).

Les niveaux de vigilance associés aux zones à risque potentiel non prioritaire ont été définis de la manière suivante :

Le niveau de vigilance 1 correspond à des secteurs où les aléas mouvements de terrain sont pertinents, où l'habitat est dispersé mais non loin de zones plus urbanisées, et où des entrées d'ouvrages miniers à proximité de chemins ou d'habitations peuvent engendrer des risques corporels.

Le niveau de vigilance 2 permet de supposer un risque moindre : les enjeux sont très dispersés, les aléas semblent moins importants et les risques corporels moindres.

Le niveau de vigilance 3 correspond à des travaux miniers pouvant sous-miner des voiries, essentiellement départementales. Les zones associées doivent être portées à la connaissance des services de voirie concernés.

Les présents PAC sont donc constitués par les résultats de la phase 1 d'étude et par la description des travaux qui a pu être faite pour chaque titre minier, à partir des documents d'archives minières.

### **III. Statut des titres miniers concernés**

Les présents portés-à-connaissance ont été établis pour des titres miniers qui ne sont plus valides (titres renoncés, annulés après procédure de mise en déchéance, ou expirés).

Dans ce cadre, concernant les zones minières éliminées en termes de zones à risque de mouvements de terrain, les risques corporels résultant de l'accessibilité d'ouvrages débouchant au jour (galeries, puits) ont également été étudiés par la DREAL, à partir des évaluations de Géoderis et des archives minières.

Dans des cas précis, les ouvrages miniers susceptibles de présenter des risques ont fait l'objet d'un PAC spécifique.

## PORTER A CONNAISSANCE

Département de la Dordogne (24)

Titre minier: « Tindex »

Commune principale: Jumilhac-le-Grand

Autres communes: -

En référence à la note explicative ci-jointe, sont portés à connaissance de la commune de Jumilhac-Le-Grand des résultats d'étude de risques miniers. Ces informations concernent les anciens travaux miniers de la concession Tindex.

### 1) Description du titre minier

Département	Numéro Site	Nature du Titre	Nom du titre minier	Commune principale	Autres communes	Situation juridique	Date arrêt exploitation	Substance principale	Dernier titulaire connu
24	24SM0008	concession	TINDEX	Jumilhac-le-Grand		renoncé	31/12/1930	Or	SA des Aurières Françaises

Le site minier Tindex est recensé dans la Base de donnée des Anciens Sites Industriels et Activités de Service (BASIAS), sous la Fiche réf. AQI2402066.

### 2) Observation sur les enjeux ou les aléas

D'après les résultats d'étude de risques mouvements de terrain de Géoderis, la zone minière associée à la concession Tindex est qualifiée de zone à **risque mouvement de terrain potentiel non prioritaire, au niveau de vigilance 2.**

**Enjeu recensé: Habitat isolé**

### 3) Description de la concession

#### a) Historique:

La concession a été octroyée par décret du 08/10/1923, sur une superficie de 342 ha (localisation et périmètre de la concession en Annexe 1).

La mine se trouva en activité réduite dès son institution. Quelques petits travaux intermittents se déroulèrent en 1928-1929, mais la concession n'a jamais dépassé le stade de travaux de recherches.

Suite à la réalisation de travaux de recherche sur la concession de Tindex, sur la concession voisine du Drouly et notamment à Ladignac, et après essai de traitement de 2400 tonnes de minerai en provenance de Drouly, la concession Tindex se révèle être inexploitable. Les tonnages reconnus, supposés comme présentant une minéralisation irrégulière, ne permettent pas de prévoir l'amortissement de l'usine de traitement nécessaire.

#### b) Nature des travaux:

L'enveloppe des travaux est présentée en annexe 2.

Les gisements sont constitués par un filon ou ensemble de filons de quartz situés dans des micaschistes, des grès et des gneiss granulitiques.

L'exploitation s'est faite d'abord par fouilles à ciel ouvert à l'époque gallo-romaine.

Des travaux de recherche de 1910 à 1913 ont consisté en des suivis de minéralisation par deux puits et plusieurs galeries. Le premier puits a été foncé à partir de la surface à 62,5 mètres de profondeur. L'autre puits est un puits intérieur creusé à 25,50 mètres de profondeur.

c) Liste des galeries recensées :

- Une galerie de plus de 500 mètres de longueur et débouche à flanc de coteau dans la vallée de la rivière l'Isle
- Une galerie Est-Ouest, en direction avec les fosses gallo-romaines. Dimensions de galerie : 45 mètres de long, 60 m de profondeur.
- Deux galeries Nord-Sud creusées l'une en dessous de l'autre, à 25 m de différence de niveau et quasiment dans le même plan vertical.

La galerie supérieure est composée de deux tronçons :

- à la côte 218 : tronçon de 166 m de long ;
- à la côte 227 : tronçon de 115 m de long, relié au premier tronçon par quelques mètres de montage.

La galerie inférieure (côte 195) mesure 34 mètres de long.

d) Travaux de sécurisation :

Dans le cadre de la renonciation, le rapport de visite de l'ingénieur en chef des mines du 08/05/1947 préconise la sécurisation du puits foncé à partir de la surface.

La sécurisation du puits a été faite en posant une dalle en béton armé de dimensions : 7 m x 4 m x 0,40 m.

L'ingénieur en chef des mines proposa de replacer la mine en situation de gisement ouvert aux recherches.

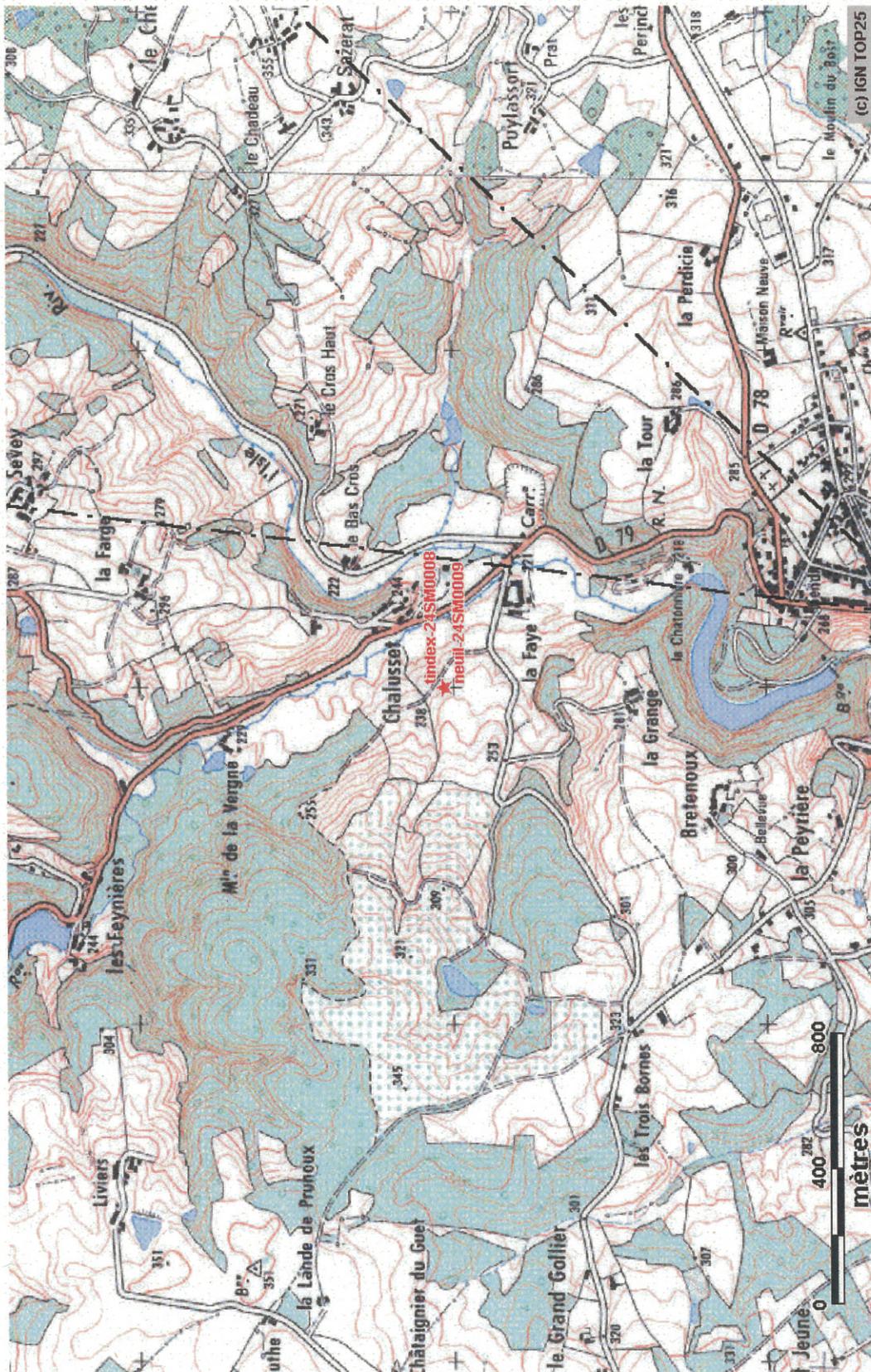
Documents joints :

- Annexe 1 : Localisation du titre minier Tindex (extrait de carte IGN TOP25).

- Annexe 2 (recto/verso): Description de l'enveloppe des travaux miniers : Tindex (extrait du rapport GEODERIS N2007/004DE - 07NAT2100).

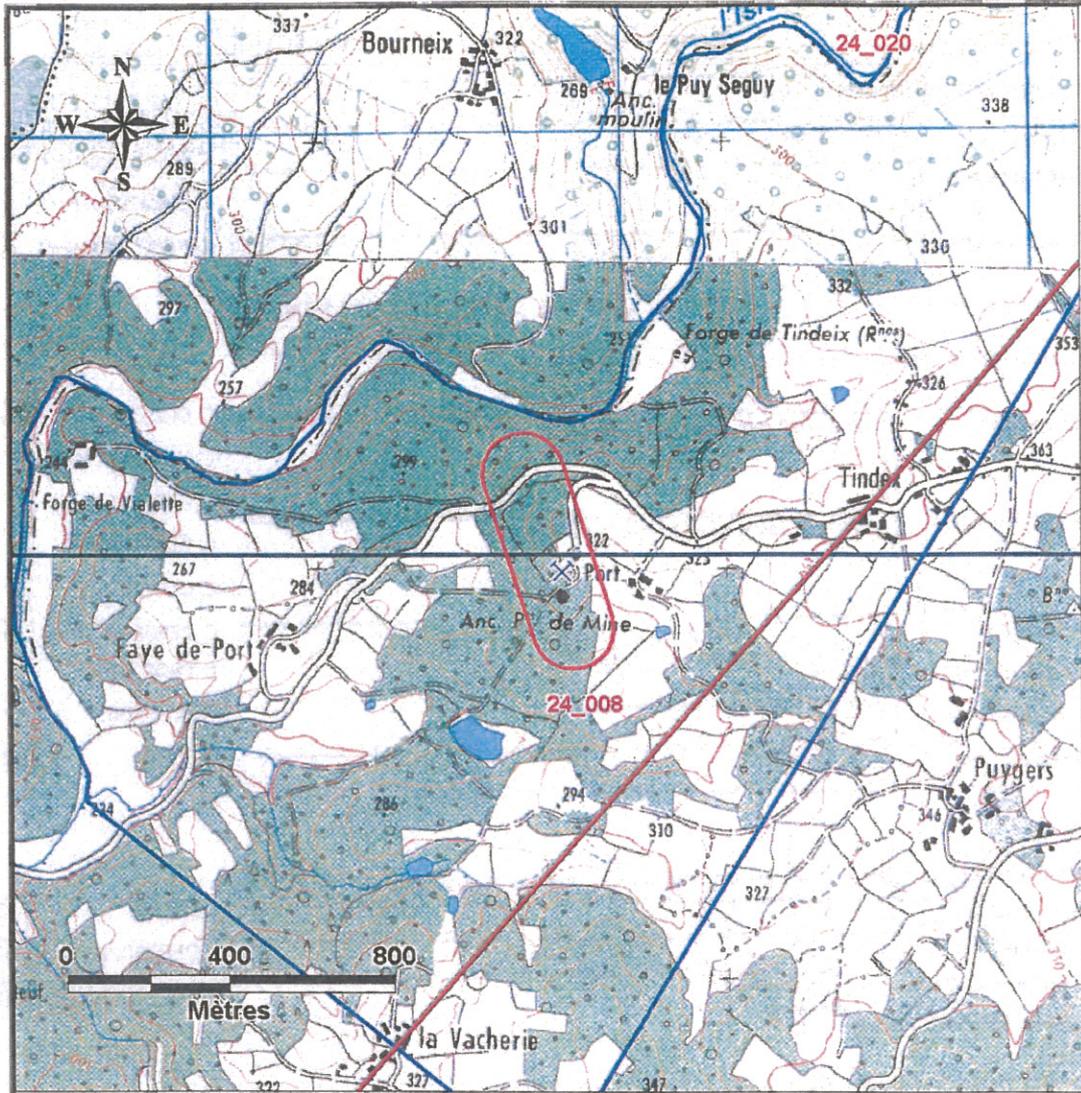
Annexe 1 - JUMILHAC LE GRAND

Localisation du titre minier Tindex (extrait de carte IGN TOP25)



# Annexe 2 (recto/verso)

<b>Description de l'enveloppe des travaux miniers :</b>	<b>24_008</b>	Numéro auto : <b>194</b>
Appellation du site : <b>Tindex</b>	Substances exploitées :	<b>Mispickel aurifère Fluorine</b>
Référence dans la base Géodériss des sites miniers <b>24SM0008</b>	Communes	<b>Jumilhac-le-Grand</b>
Surface de l'enveloppe (ha) : <b>11</b>	Département :	<b>24</b>



## SITUATION ADMINISTRATIVE

© IGN

Titre minier :	<b>Concession de TINDEIX</b>
Titulaire :	<b>SOCIETE ANONYME DES AURIERES FRANCAISES</b>
Situation juridique :	<b>Renoncé</b>
Date d'octroi :	<b>08/10/1923</b>
Date de péremption :	<b>22/12/1948</b>

## ENJEUX

\* La description des enjeux est faite visuellement sur le fond topographique IGN 1:25000

Superficie approximative de l'enveloppe des travaux (ha) :	<b>11</b>	C_SURF_ENV :	<b>B</b>
Les enjeux peuvent être caractérisés comme :	<b>de l'habitat isolé</b>	C_CARAC_ENJEU :	<b>HI</b>
Superficie approximative de ces enjeux à l'intérieur de l'enveloppe (ha) :	<b>0.4</b>	C_SURF_ENJEU :	<b>0.4</b>

**Description de l'enveloppe des travaux miniers :****24\_008**Appellation du site : **Tindex**Substances exploitées : **Mispickel aurifère  
Fluorine**

Référence dans la base Géodéris des sites miniers

**24SM0008**Communes : **Jumilhac-le-Grand**Surface de l'enveloppe (ha) : **11**Département : **24****CADRE GEOLOGIQUE - GITOLOGIQUE**Substances exploitées : **Mispickel aurifère**C\_RES\_MIN: **MOYR**Typologie du gisement : **champ filonien**C\_TYPO\_GISEMENT: **FILO**

Nature de l'encaissant:

C\_ENCAISSANT: **MOYC**

Nature du recouvrement:

C\_RECOUVREMENT: **sans obje****DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION MINIERE**Nature des éléments représentatifs des travaux : **Enveloppe des travaux**Période d'exploitation : **1910 à 1930 repris dans années 1960**C\_ORI\_ENV: **ENVT**C\_METH\_EXPLOIT: **GISO**Méthode d'exploitation : **Travaux de recherches par galeries et puits**C\_PROF\_MIN: **A**C\_PROF\_MAX: **B**C\_OUVERTURE: **B**Profondeur minimale (m) : **30** Profondeur maximale (m) : **85**C\_DEFORMATION: **sans objet**Puissance exploitée (m) : **2 (estimé)**C\_PROF\_OUV: **15**

Nbre de couches exploitées:

C\_PENDAGE: **PLAT**Pendage de l'exploitation : **15° (estimé)**C\_PROD: **MINI**Production : **minime**

Taux de défrètement (%) uniquement pour les exploitations en chambres et piliers abandonné

C\_DEPOT: **NON**

Dépôts ou autres ouvrages :

C\_DESORDRE: **NON**

Désordres constatés :

Information sur les ouvrages au jour : **1 puits + 1 TB**C\_NBR\_OUVRAGE: **NON**

Nbre d'ouvrage au jour recensés:

**Observations :**

Cette concession n'a jamais été exploitée. Présence uniquement de travaux de recherches par galeries et puits (un travers banc de 315m et un puits). Ces travaux ont été foudroyé et/ou éboulé. L'ouvrage a été rebouché.

G.ROMAINS,AURIERES FR.1913,CIMINOR 1928,BRGM 1962 - D'après les plans consultés et la localisation des ouvrages, le TB part du bord de la route. Les infos complémentaires sont potentiellement à la DRIRE limousin.

**STATUT DE L'ENVELOPPE DES TRAVAUX** Site éliminé car sans enjeux Site éliminé car configuration de travaux miniers permettant d'écartier très probablement tout type de mouvement de terrain PPRM en cours Site soumis à la hiérarchisation multicritère

Classement hiérarchisation : \_\_\_\_\_

 Retenu : investigations complémentaires (phase 2 du scanning)